

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF2172

présenté par
Mme Mette

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Audiovisuel public »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
France Télévisions	0	0
ARTE France	0	0
Radio France	0	0
France Médias Monde	0	0
Institut national de l'audiovisuel	0	0
TV5 Monde	1 000 000	0
Programme de transformation	0	1 000 000
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à apporter un soutien à la francophonie.

Dans l'optique de la prochaine réforme du financement de l'audiovisuel public, un symbole doit être apporté lors de l'étude du projet de loi de finances pour 2025 : celui du soutien de la représentation nationale à TV5 Monde qui porte la langue française dans le monde. Actuellement, une hausse des moyens légèrement inférieure aux autres chaînes lui est accordé, il convient de remédier à cela.

Véritable enjeu et atout de soft power, la francophonie doit être soutenue. Elle l'une des clés du rayonnement de la culture française à travers le monde. Il convient de mener une politique ambitieuse la concernant.

Cet amendement propose donc d'abonder de 1 000 000 euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement du programme 377 "TV5 Monde" ; et de diminuer d'autant les crédits du programme 383 "Programme de transformation".